

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES

RENCONTRES CITOYENNES DU MANS ET DE TOULOUSE

Pierre Quénéhen | *assistant événements et partenariats*

L'Institut Jacques Delors, en partenariat avec le Mouvement Européen - France, Alliance Europa, l'Université du Maine, la Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe, Les Jeunes Européens - Toulouse et l'École européenne de droit, Toulouse 1 Capitole Université, a organisé des débats citoyens les 19 et 21 septembre 2017, invitant des députés européens de l'Ouest et du Sud-Ouest pour un bilan à mi-mandat et pour s'exprimer devant leurs électeurs.



L'Union européenne fait l'objet de critiques récurrentes quant au déficit démocratique de ses institutions. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht (1993), le climat politique européen est passé progressivement d'un « consensus permissif », par lequel les citoyens ne manifestaient pas d'intérêt particulier envers les politiques européennes et en acceptaient tacitement les avancées, à un « dissensus contraignant », qui marque un processus de politisation des enjeux européens et une montée des mouvements eurosceptiques. Le sentiment d'éloignement des institutions supranationales vis-à-vis de leurs citoyens¹ se traduit par un recul important du taux de participation aux élections européennes.

C'est dans ce contexte que l'Institut Jacques Delors, en partenariat avec le Mouvement Européen - France, Alliance Europa, l'Université du Maine, la Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe, Les Jeunes Européens - Toulouse et l'École européenne de droit, Toulouse 1 Capitole Université, a organisé des débats citoyens les 19 et 21 septembre 2017, respectivement au Mans et à Toulouse, invitant des députés

européens de l'Ouest et du Sud-Ouest afin de revenir sur leur bilan de mi-mandat et de s'exprimer devant leurs électeurs. L'objectif était de mettre « un visage sur des clivages » en permettant un dialogue entre eurodéputés et citoyens au sujet du rôle du Parlement européen et de ses élus, et des différents enjeux européens sur lesquels ces derniers sont amenés à s'exprimer. Ces débats étaient structurés autour d'un travail d'analyse mené par l'Institut Jacques Delors, en collaboration avec le Mouvement Européen-France, et sur la base de données VoteWatch, des votes exprimés par les parlementaires élus en France sur 20 enjeux emblématiques soumis à leur approbation (investiture de la Commission Juncker, TTIP, secret des affaires, Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, accord avec l'Iran, etc.) et déclinés en infographies^{2,3}.

Ce travail a mis en exergue que les positions politiques exprimées au Parlement ne reproduisent pas mécaniquement les clivages droite-gauche ou la nécessité de soutenir un gouvernement, comme cela peut être le cas au niveau national. Au contraire, elles

1. Parlement européen, « Eurobaromètre du Parlement européen ». Direction générale de la Communication, Bruxelles, 2015. Selon cette publication, 45% des répondants déclarent ne pas avoir confiance en le Parlement européen, 39% de ces derniers invoquant l'éloignement comme raison principale.

2. Institut Jacques Delors, « Les votes des parlementaires européens de l'Ouest de la France à mi-chemin », Paris, 16 janvier 2017.

3. Institut Jacques Delors, « Les votes des parlementaires européens du Sud-Ouest de la France à mi-chemin », Paris, 16 janvier 2017.

peuvent conduire à des majorités politiques variables (dites « de coalition », « de confrontation » ou « de consensus ») soulignant à la fois la complexité et la richesse des décisions parlementaires.

Au-delà de leurs couleurs politiques, les eurodéputés français ont des analyses proches des situations auxquelles l'UE fait face aujourd'hui et appellent à une coordination plus poussée des politiques des États membres. Bien évidemment, leurs propositions quant à la nature de cette coordination et aux réformes à mener en UE, dépendent des valeurs politiques qu'ils défendent.

Sécurité : une harmonisation des diplomaties nationales ou une coopération intergouvernementale ?

La récente décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, le climat politique aux États-Unis et la menace terroriste grandissante ont donné un nouvel élan au projet d'Union de la défense, alimentant les discussions sur la nécessité pour les pays européens d'augmenter les efforts budgétaires et de coordonner les politiques diplomatiques et de sécurité dans un moment politique où l'Union européenne se retrouve isolée.

Face à ces enjeux, les eurodéputés partagent le même avis en ce qui concerne l'incapacité de l'Union européenne de financer une politique de défense et de sécurité ambitieuse et protectrice de ses citoyens, compte tenu de la situation budgétaire actuelle. À cet égard, José Bové (Verts/ALE, circonscription du Sud-Ouest) rappelle que le budget européen ne représente actuellement que 1% du PIB des États membres tandis que le budget fédéral des États-Unis concentre 20% du PIB du pays. Selon José Bové, Joëlle Mélin (« Europe, Nations et Libertés », circonscription du Sud-Ouest) et Virginie Rozière (S&D, circonscription du Sud-Ouest), cet obstacle structurel souligne le manque de coopération et de coordination entre États membres. Ces deux facteurs rendent, en l'état, « impossible l'édification d'une politique de la sécurité et de la défense ». Cependant, des divergences apparaissent quant aux solutions à apporter et aux priorités à adopter vis-à-vis de cette situation.

L'harmonisation des positions et ressources diplomatiques nationales semble être un prérequis à court terme afin d'assurer, à moyen terme, l'établissement d'une Europe de la défense cohérente et ambitieuse. En effet, la coexistence de 28 diplomaties nationales fragilise l'éventualité d'une position européenne forte sur les questions de sécurité, dans la mesure où elles peuvent entrer en contradiction les unes envers les autres et éroder le poids politique de Federica Mogherini, Haute représentante de l'Union pour les

affaires étrangères et la politique de sécurité. Cette position est notamment défendue par les eurodéputés des groupes Verts/ALE et S&D, les premiers proposant de remplacer les sièges occupés par la France et le Royaume-Uni au Conseil de Sécurité de l'ONU par un siège unique, occupé par l'Union européenne. Les seconds préviennent cependant que cette harmonisation ne doit pas se faire uniquement sur la base de la lutte anti-terroriste mais doit également garantir la sécurité des libertés des citoyens européens. Virginie Rozière a pris l'exemple symptomatique du transfert des données personnelles : alors que la directive relative aux données des dossiers passagers (données dites « PNR »)⁴, visant à « compléter les outils existants pour lutter contre la criminalité transfrontière », a rapidement reçu l'aval du Conseil de l'UE, ce dernier a longtemps bloqué l'adoption d'une directive sur la protection des données personnelles⁵.

Au contraire, les eurodéputés ENL préconisent un renforcement rapide des systèmes de coopération interétatique plus qu'une gestion supranationale des dossiers de sécurité et de défense. Pour eux, la priorité demeure l'amélioration des réseaux de renseignements des États membres et une plus grande coordination des stratégies de lutte anti-terroriste.

Crise des réfugiés : une coordination, mais à quelle échelle ?

La question migratoire est présente dans l'agenda européen depuis plusieurs années mais est devenue prioritaire depuis 2013 et l'augmentation soudaine du nombre de migrants arrivant aux frontières européennes et la crise des réfugiés qui s'en est suivie. Plusieurs initiatives ont été lancées par les instances européennes afin de réagir à cette crise dont les débats soulignent les clivages, tant entre groupes politiques qu'entre États membres. Les discussions ont ainsi porté sur la répartition des réfugiés en Europe par un système de quotas, les solutions potentielles pour améliorer l'intégration sociale des réfugiés sur le marché du travail et sur la création d'une Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

Sur ces questions, l'ensemble des eurodéputés s'accorde à mettre en cause le manque d'anticipation et de coordination entre États membres de l'Union européenne dans la résolution et la gestion de cette crise migratoire. En effet, on constate un véritable déséquilibre dans les efforts d'accueil et de répartition des migrants arrivant aux frontières européennes, laissant à l'Italie et la Grèce l'accueil des migrants et

4. Conseil de l'Union européenne, « Réglementer l'utilisation des données de dossiers passagers (PNR) », 2017.

5. Aline Robert, « Le Parlement négocie son engagement sur le PNR européen », Euractiv, 12 février 2015. Une directive sur la protection des données personnelles a finalement été adoptée le 14 avril 2016.

l'enregistrement des demandes d'asiles, menant à ce que Marc Jouaud (eurodéputé PPE, circonscription de l'Ouest) nomme une « véritable tragédie humaine ». Un clivage apparaît cependant quant aux solutions à apporter afin d'améliorer cette coordination et cette solidarité. Le point de rupture se situe principalement sur l'identification de l'acteur central dans les mécanismes de coopération envisageables et soulève ainsi la question de la responsabilité du contrôle des flux migratoires aux frontières.

Les députés d'extrême-droite du groupe ENL, Gilles Lebreton et Joëlle Mérieu, se sont opposés à ces mesures européennes, arguant pour une re-légitimation de l'État comme seul acteur pertinent pour répondre aux enjeux migratoires. Ils appellent à une remise en question des accords de Schengen, qui sont, selon eux, la source des problèmes de coopération et de solidarité auxquels l'Union européenne fait face aujourd'hui. Selon Joëlle Mérieu, ce ne serait qu'en redonnant la capacité de contrôler les frontières aux États membres et en ouvrant la voie à une coordination interétatique et internationale que les États européens pourront assurer un meilleur suivi des personnes accueillies, un meilleur traitement des demandes d'asile et une meilleure coordination, notamment avec l'appui des « pays émetteurs », des politiques d'aides afin de prévenir les flux de migration et améliorer les procédures de reconduite à la frontière. À cet égard, la Cour des Comptes a publié, le 20 octobre 2015, un référé sur l'accueil et l'hébergement des migrants en France, notifiant que 96% des personnes déboutées du droit d'asile resteraient en France, ce qui mène donc « une politique publique de maintien sur le territoire national des personnes déboutées, qui paraît subie car elle n'est pas maîtrisée par l'État »⁶.

Les députés des autres groupes politiques représentés — Verts/ALE, S&D et PPE — ont une lecture différente des sources de cette crise migratoire et des conclusions rendues par la Cour des Comptes. En effet, la plupart met en avant la nécessité de maintenir les politiques de répartition équitables des demandeurs d'asiles entre les différents États membres. « Une contrepartie logique de la libre-circulation », précise Marc Jouaud. Pour eux, les problèmes dans la gestion des flux migratoires et des demandes d'asile ne sont pas la cause de Schengen mais ne sont que les reflets d'un déficit de solidarité entre les États membres. Virginie Rozière (S&D, circonscription du Sud-Ouest) compare le nombre de demandes d'asile (1,26 million de demandes en 2015⁷), au regard de ce qu'il représente (2/1000^{ème} de la population européenne), là où d'autres pays doivent accueillir des flux représentant 10 à 15% de leur population, à l'instar de la Jordanie. L'UE a donc les moyens d'accueillir dignement ces personnes et s'est dotée de dispositifs d'urgence (par exemple, le système de répartition par quota), dont les résultats mitigés sont principalement dus à un égoïsme national, notamment celui du groupe de Visegrad et plus particulièrement de la Hongrie.

Cette opposition marquée entre, d'un côté, les eurodéputés du groupe ENL et, de l'autre, ceux des autres groupes politiques représentés, permet ainsi d'affiner l'analyse des votes concernant la création d'une Agence européenne de garde-côte, communément appelée « Super-Frontex ». En effet, au premier abord, il peut paraître surprenant que le groupe Verts/ALE se soit opposé à une telle structure, rejoignant ainsi les positions de l'ENL, alors qu'il se prononce en faveur d'une plus grande solidarité dans la répartition et l'intégration des réfugiés. Cependant, les raisons ayant motivé les votes de ces deux groupes

6. Cour des Comptes, « Accueil et hébergement des demandeurs d'asile », référé n°S201509771, 20 octobre 2015.

7. Parlement européen, « La crise des migrants en chiffres », Actualité du Parlement européen, 13 juillet 2017.



diffèrent : là où les eurodéputés ENL, et notamment Gilles Lebreton (ENL, circonscription de l'Ouest), expliquent qu'une telle agence ne serait « qu'un gâchis de ressources » et le rétablissement des frontières nationales la seule solution viable, José Bové s'est opposé au « Super-Frontex » dans la mesure où l'agence avait pour objectif de « fermer les frontières aux migrants » là où les écologistes prouvent au contraire une politique commune d'accueil.

Europe sociale : comment lutter contre le dumping social et fiscal

L'Europe sociale existe : voilà le constat dressé par le professeur Albrecht Sonntag pendant le débat du Mans, mentionnant les débats actuels et passés sur les réglementations légales entourant le détachement de travailleurs. En effet, le sujet des travailleurs détachés est un exemple récurrent utilisé pour avertir des effets néfastes et des dérives liés à l'absence d'une véritable Europe sociale, ou a minima d'un espace de coordination et de solidarité. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les propositions de révision de la directive 96/71/CE et de renforcement des dispositifs de contrôle, exprimées par certains dirigeants nationaux et européens au cours de l'été 2017 et souhaitées par la majorité des eurodéputés présents.

Selon ces derniers, la fraude au détachement des travailleurs est tout autant responsable du dumping social que le cadre réglementaire de la directive 96/71/CE. En premier lieu, la directive adoptée en 1996 ne correspond plus aux réalités socio-économiques actuelles et est prompte à générer des pratiques de dumping social et fiscal. L'espace socio-économique européen est en effet devenu plus hétérogène en ce qui concerne les législations sociales et économiques (tels que le régime des cotisations sociales, les niveaux de salaires ou le taux de l'impôt sur les sociétés) utilisés par les différents États membres. Plusieurs eurodéputés — notamment Marc Joulaud et Joëlle Mélin — ont par exemple mentionné les écarts de salaires persistants entre États européens, ceux-ci ayant par ailleurs augmenté depuis 20 ans, du fait principalement des élargissements successifs de 2004 et 2007. Ainsi, alors que le rapport entre le salaire minimums le plus bas et le plus élevé en UE s'établissait à 1/4 en 1996, il est aujourd'hui de 1/10⁸. Par ailleurs, Emmanuel Maurel (S&D, circonscription de l'Ouest) et Marc Joulaud soulignent l'ampleur des fraudes liées au détachement des travailleurs, pointant du doigt l'incapacité des autorités nationales à pouvoir contrôler systématiquement les cas de détachement.

Ainsi, un consensus émerge entre les parlementaires européens sur la gravité du dumping social et la nécessité d'entamer des discussions approfondies sur le cadre juridique réglementant le détachement. Mais si les analyses s'accordent, les objectifs associés à une renégociation de la directive divergent. Ainsi, on peut distinguer les positions d'Emmanuel Maurel (S&D) et José Bové (Verts/ALE) de celles de Marc Joulaud (PPE) et Gilles Lebreton (ENL). Les premiers considèrent que l'élaboration d'une nouvelle directive sur les travailleurs détachés doit s'accompagner de la création d'un système de contrôle européen, et non plus uniquement national. Partant du postulat que l'espace européen est une zone de coopération et de solidarité, ils déplorent la résilience d'une compétition économique entre États membres. De fait, rétablir « l'esprit européen » passerait nécessairement par un maillage réglementaire et de contrôle beaucoup plus important au niveau européen. Les seconds s'opposent à la première vision dans la mesure où ils adoptent une vision nationale du problème. Marc Joulaud propose ainsi un renforcement des capacités de contrôle des autorités nationales. Gilles Lebreton demande la suppression de la directive. Selon l'eurodéputé ENL, il est inconcevable que les employeurs puissent s'offrir une main d'œuvre moins chère, sans payer les cotisations sociales dues dans le pays d'origine, faisant de la France « une des perdantes de ce système ».

Certains eurodéputés ont des positions similaires sur le dumping fiscal et sur les règles d'imposition des entreprises, notamment du numérique (les « GAFA »⁹). Emmanuel Maurel (S&D) est partisan de la création d'un « impôt sur les sociétés » européens, établissant un taux-plancher. Cela demanderait notamment de supprimer la règle d'unanimité actuellement en place au niveau européen en matière fiscale et une association des États européens les plus influents pour forcer les États « fraudeurs » (Malte, Luxembourg, etc.) à accepter de telles modifications. Gilles Lebreton (ENL), bien que pour une lutte renforcée contre le dumping fiscal, s'oppose cependant à une suppression de la règle d'unanimité en faveur d'une majorité qualifiée.

Sécurité alimentaire : le glyphosate en question

Afin de pouvoir commercialiser des substances chimiques, ces dernières ne doivent pas représenter de risques sanitaires ou phytosanitaires avérés ou suspectés. À ce titre, le glyphosate a été reconnu en 2015 comme pouvant être cancérigène. Or, dans le cadre du vote décidant du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, le glyphosate a suscité

8. Eurostat, « Salaires minimums nationaux dans l'UE : les salaires minimums mensuels variaient de 1 à 10 dans l'UE au 1^{er} janvier 2015 », communiqué de presse, 26 février 2015

9. Acronyme communément utilisé pour désigner les quatre plus grandes multinationales du secteur numérique, Google, Apple, Facebook et Amazon.

de nombreux débats, environnementaux et politiques. En effet, les rapports sur le glyphosate publiés en 2015 et 2017 par l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA), qui en minimisaient les effets cancérigènes, ont plagié des extraits d'analyses réalisés par l'entreprise Monsanto (le glyphosate étant la substance principale du produit phare de la firme, le « Round'Up »)¹⁰. Dans ce contexte politique sensible marqué par des preuves de conflits d'intérêts, la Commission a décidé de renouveler sur une courte durée l'autorisation de commercialisation du glyphosate. Cette décision a par ailleurs reçu le soutien des parlementaires lors d'un vote menant à l'adoption de la résolution en faveur du renouvellement du glyphosate.

Emmanuel Maurel (S&D), José Bové (Verts/ALE) et Gilles Lebreton (ENL) ont clairement exprimé leurs oppositions à la commercialisation du glyphosate. Sur la base du principe de précaution, ces élus ont mentionné plusieurs études démontrant les effets nocifs du produit, tout en rappelant l'opposition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à ce sujet et les révélations récentes des « Monsanto Papers » démontrant que l'entreprise avait conscience des dangers liés au glyphosate et ce depuis 1999. Ils s'accordent également à dénoncer l'influence d'industries, telles que Bayer et Monsanto, sur les décideurs européens. A contrario, Marc Joulaud (PPE) s'est déclaré favorable au renouvellement de l'autorisation de commercialisation du glyphosate. Face à l'absence de solutions alternatives, il serait impensable selon l'eurodéputé d'en interdire la commercialisation. De plus, il note qu'il n'existe pas de consensus scientifique quant à la dangerosité du produit, certaines mesures ayant détecté un risque en deçà des seuils sanitaires.

Les solutions proposées par les eurodéputés représentent ces clivages. Alors que Marc Joulaud préconise le maintien de *statu quo* afin d'allier sécurité alimentaire et maintien de la production, les autres eurodéputés présents en appellent à l'interdiction du glyphosate, Gilles Lebreton indiquant toutefois être sensible à l'absence de produits alternatifs non-nocifs et aux problèmes qu'une telle absence pourrait engendrer pour les agriculteurs.

Ce dernier point distingue la position de Marc Joulaud de celle des élus Verts/ALE et S&D. Tout en s'opposant à l'autorisation de commercialisation du glyphosate et en dénonçant les conflits d'intérêts à l'œuvre dans ce dossier, les eurodéputés Verts/ALE en appellent à la fondation d'une Europe protectrice des consommateurs et agriculteurs, en opposition à une Union

européenne soumise aux pressions des lobbies industriels. Les eurodéputés S&D soulignent que l'échelle européenne demeure pertinente tant elle possède les ressources nécessaires pour financer des recherches objectives sur le glyphosate. C'est par ailleurs la seule capable de s'opposer à la fusion de grands groupes agro-alimentaires (par exemple, celle de Monsanto et Bayer) qui pourraient dès lors disposer de ressources financières importantes pour influencer les décisions européennes.

Quelle Europe pour l'avenir et quel avenir pour l'Europe : constats convergents, regards divergents

Ce qui ressort de ces débats est le constat partagé qu'il serait naïf de penser que « seuls, nous serions mieux protégés », comme l'a résumé José Bové (Verts/ALE). Cependant, les avis divergent quant aux stratégies et valeurs morales à adopter afin d'allier protection et travail commun.

En ce sens, les eurodéputés Emmanuel Maurel & Virginie Rozière (S&D) et José Bové (Verts/ALE) partagent une position sensiblement commune. Selon eux, les critiques auxquelles l'Union européenne fait face aujourd'hui ne sont pas inhérentes au projet européen. À bien des égards, l'UE demeure le niveau pertinent pour agir car elle est un espace politique qui rassemble autour d'exigences, normes et règles, assurant une protection parmi les plus élevées au monde, dans le domaine de la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité au travail, etc. D'autre part, la pérennisation de ces niveaux de protection requiert des décisions collectives. Pour ces élus, le principal frein à la construction européenne n'est pas l'Union elle-même, mais l'égoïsme des États membres et le manque de courage nécessaire pour voter des politiques collectives qui oublient souvent l'intérêt général européen. Virginie Rozière cite, par exemple, le cas du texte sur la transparence fiscale des multinationales, proposé par la Commission en juillet, puis dénaturé par des dérogations permissives de certains groupes parlementaires entraînant au final un vote de rejet. L'eurodéputée précise que ce cas est caractéristique de la relation entre la Commission et États membres, ces derniers refusant par exemple de mutualiser les efforts budgétaires.

Directement opposés à cette vision, les eurodéputés ENL Joëlle Méline et Gilles Lebreton ne réfutent pas l'idée de prises de décisions collectives entre États européens. Cependant, face aux propositions de Jean-Claude Juncker faites dans son discours sur l'État de l'Union (création d'un ministre de l'Économie de la zone euro, fusion des postes de président de la Commission et du Conseil), ces élus promeuvent l'idée

¹⁰. Stéphane Foucart, « Glyphosate : l'expertise européenne truffée de copiés-collés de documents de Monsanto », *Le Monde*, 16 septembre 2017.

d'une Europe des nations. Selon eux, les États sont les seuls acteurs pouvant défendre efficacement les citoyens et les représenter, réfutant ainsi l'idée d'un « super-État européen » qui ne pourrait poursuivre cet objectif compte tenu des divergences trop importantes entre États membres. Ainsi ils proposent que le Parlement européen soit constitué de parlementaires nationaux, dont les décisions seraient ensuite soumises à l'approbation des parlements nationaux, que le Conseil européen devienne l'organe principal de la structure institutionnelle européenne, dans laquelle la Commission jouerait un rôle de secrétariat et serait composée de fonctionnaires nationaux.

Entre ces deux postures, Marc Joulaud (PPE) propose de temporiser et d'attendre qu'une stabilité politique revienne en Europe avant de penser à des réformes institutionnelles majeures. Étant donné le contexte politique actuel et les obstacles structurels sur les questions de défense, de politique migratoire ou encore de sécurité alimentaire, l'Union européenne devrait avant tout se redonner un cap, d'une part, en assumant qu'une « Europe à plusieurs vitesses » est envisageable et pourrait être la solution aux blocages politiques et, d'autre part, en ne se concentrant que sur les politiques les plus sensibles et requérant des décisions communes à court terme (questions migratoires et de défense, plans de relance économique, etc.).

CONCLUSION

Les discussions des Grands Oraux du Mans et de Toulouse démontrent que les rouages institutionnels et politiques européens sont souvent mal compris par les citoyens. Les différents débats ont permis d'apporter des précisions sur la répartition des compétences entre les échelles supranationale et nationale, ou plus concrètement sur le fonctionnement du budget européen. En somme, ces rencontres citoyennes ont permis d'amener à une meilleure compréhension des dossiers et du fonctionnement institutionnel européen. Par ailleurs, ces Grands Oraux démontrent l'importance de faire vivre le débat européen. Les différentes analyses et positions des eurodéputés de divers groupes politiques vont à l'encontre de l'image purement technocratique traditionnellement associée à l'Union européenne. Au contraire, elles soulignent la vitalité, la richesse mais également la complexité des débats ayant lieu au niveau européen.

Les événements du Mans et de Toulouse, qui ont accueilli un large public, ont permis de revitaliser le débat européen et de dépasser le discours pessimiste, omniprésent au niveau national. Ces rencontres ont démontré qu'il était possible d'apporter un regard critique sur le fonctionnement de l'Union européenne, tout en rappelant les obstacles bloquant son processus politique et décisionnel ainsi que ses apports concrets et possibles.

Sur les mêmes thèmes...

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES VOTES DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS TCHÈQUES À MI-CHEMIN

Yves Bertoincini, Claire David, Claire Versini et Hamza Abbas, Institut Jacques Delors, février 2017

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES VOTES DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS GRECS À MI-CHEMIN

Yves Bertoincini, Claire David, Claire Versini et Hamza Abbas, Institut Jacques Delors, février 2017

DES VISAGES SUR DES CLIVAGES : LES VOTES DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS FRANÇAIS À MI-CHEMIN

Yves Bertoincini, Claire David, Claire Versini et Hamza Abbas, Institut Jacques Delors, janvier 2017

Directeur de la publication : Sébastien Maillard • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors